


**OCBM de Namur : document préparatoire au point 2.1.2. « Etudes opérationnelles du redéploiement de la zone de Gembloux : conformité aux ambitions régionales et adaptation des ambitions tactiques (PRTP) »**

## **1. Contexte**

Sur la base du Plan Régional de Transport Public de la zone de Gembloux, édité le 15 décembre 2020, la phase de réalisation des études opérationnelles par l'OTW en vue de la mise en place de ce nouveau réseau s'est enclenchée.

Conformément à l'article 19 du CSP, l'OTW a étudié et planifié ces évolutions de l'offre et généré différents scénarios (itinéraire, amplitude approximative, fréquence, service alternatif, gamme tarifaire des services alternatifs, mesures d'accompagnement souhaitables).

Ces scénarios ont fait l'objet d'une démarche d'information et de consultation citoyenne, la démarche  **Mobilli**, lors des mois de février-mars 2022, afin que le réseau corresponde le mieux aux réalités locales.

Les résultats de cette consultation ont permis à l'OTW d'affiner la proposition de réseau et de proposer un scénario préférentiel à déployer sur la zone.

## **2. Analyse du scénario préférentiel et adaptations des ambitions régionales**

Sur cette base, l'Autorité Organisatrice du Transport confirme l'adéquation globale de ce scénario préférentiel avec le PRTP initial et détaille ci-dessous par liaison les divergences et les adaptations des ambitions régionales initiales :

Liaison **Nivelles – Genappe – Villers-La-Ville – Sombreffe – Gembloux – Namur**

- Opérationnalisation conforme (Express) ;
- Pas de modification des ambitions cible.

Liaison **Gembloux – Sombreffe – Fleurus – Charleroi** et liaison **Sombreffe – Ligny – PAE de Boignée**

- Desserte de Ligny et de Sombreffe par la ligne Express ;
- PAE de Boignée desservi par aucune ligne régulière ;
- Pas de modification des ambitions cibles.

Liaison **Sambreville –Jemeppe/Sambre - Créalys – Gembloux**

- Politique d'arrêt proposé par le TEC : 2 arrêts prévus sur la commune de Sambreville (Tamines, Auvelais) ; 3 sur Jemeppe/Sambre (2 à Jemeppe, 1 à Spy) ; 4 sur Gembloux (1 à Créalys, 1 aux Isnes, 2 à Gembloux) ;
  - Passage d'une liaison unidirectionnelle à une liaison bidirectionnelle ;
  - Modification de la fréquence : 1 bus/h/sens de 6h à 9h et de 16h à 19h, avec 1 aller-retour le midi.
- L'AOT adapte les ambitions régionales de cette liaison (voir fiche en annexe) en conséquence.

Liaison **Gembloux – Corbais – Louvain-la-Neuve – Wavre**

- Modification de la hiérarchisation : passage d'une ligne structurante principale à une ligne structurante Express étant donné la vitesse commerciale > 35km/h ;
- Pas de modification des ambitions cibles.

Liaison **Spy – Temploux – Suarlée – Belgrade – St-Servais – Namur :**

- Modification de l'amplitude horaire :
    - afin d'ajouter de l'offre en soirée pour permettre des retours plus tardifs depuis Namur : extension jusqu'à 22h en semaine et samedi, et jusqu'à 20h le dimanche ;
    - Ajout d'un passage matinal le samedi pour aller au marché de Namur.
- L'AOT adapte les ambitions régionales de cette liaison (voir fiche en annexe) en conséquence.

Création d'une nouvelle liaison urbaine **Temploux - Suarlée - Belgrade - St-Servais - Namur**

- Desserte fine des quartiers sur Temploux, Suarlée et Belgrade, en rabattement sur Namur ;
- Enjeu d'alterner les passages avec ceux de la liaison principale **Spy - Temploux - Suarlée - Belgrade - St-Servais – Namur** afin de cibler une fréquence à la 1/2h sur le tronçon « Temploux – Namur » ;
- Pas d'enjeu de correspondance ciblée ;
- Niveaux de service :

Hiérarchisation	Jours de semaine	Jours de vacances	Samedi	Dimanche
Secondaire	1 passage/h/sens, de 6h à 20h	1 passage/h/sens, de 6h à 20h	1 passage/h/sens, de 8h à 22h	1 passage/2h/sens de 9h à 19h

- L'AOT adapte les ambitions régionales avec l'ajout de cette liaison (voir fiche en annexe).

Liaison **gare de St-Denis-Bovesse – Bovesse – St-Denis – Meux – Villers-lez-Heest – Emines – Namur** :

- Modification de l'amplitude horaire :
  - afin d'ajouter de l'offre en soirée pour permettre des retours plus tardifs depuis Namur : extension jusqu'à 22h en semaine et samedi, et jusqu'à 20h le dimanche ;
  - Ajout d'un passage matinal le samedi pour aller au marché de Namur.
  
- L'AOT adapte les ambitions régionales de cette liaison (voir fiche en annexe) en conséquence.

Liaison **Perwez – Thorembais-St-Trond – Sauvenière – Gembloux** :

- Opérationnalisation via ligne 148 existante exploitée par la direction territoriale TEC du Brabant Wallon qui présente un niveau de service supérieur aux ambitions régionales.
- Pas de modification des ambitions cible.

Liaison **Fleurus – Wanfercée-Baulet – Tamines – Falisolle – Auvelais** :

- Opérationnalisation par une ligne via Lambusart, allongeant le temps de parcours, dans l'attente de la mise en œuvre du redéploiement de la zone plateau-nord qui apportera une desserte de Lambusart par une autre liaison.
- Ajout d'un objectif de correspondance en gare de Fleurus, vers/depuis Ottignies ;
  - L'AOT adapte les ambitions régionales d'intermodalité de cette liaison (voir fiche en annexe) en conséquence.

Liaison **Eghezée – Grand-Leez – Gembloux** :

- Amélioration de la fréquence : ajout d'1 passage toutes les 2 heures en heures creuses (vers Gembloux le matin et vers Eghezée l'après-midi) et de 1 aller-retour à midi ;
- Ajout d'un aller-retour le dimanche pour le marché d'Eghezée
  - L'AOT adapte les ambitions régionales de cette liaison (voir fiche en annexe) en conséquence.

Liaison **Moignelée – Tamines – Falisolle – Auvelais – Jemeppe – Spy**

- L'opérationnalisation de cette liaison nécessite des manœuvres de retournement à Créalys, ce qui offre l'opportunité de d'ajouter la desserte de Créalys en semaine et le samedi ;
- Pas de modification des ambitions cible.

Liaison **Auvelais – Velaine – Velaine/Sambre**

- Opérationnalisation via les lignes 155/156 existantes exploitées par la direction territoriale TEC de Charleroi qui présente un niveau de service supérieur aux ambitions régionales ;
- Pas de desserte du PAE de Boignée ;
- Pas de modification des ambitions cible.

Liaison **Jemeppe – Les Tiennes – Onoz – Mazy – St-Martin – Balâtre**

- Opérationnalisation via la ligne secondaire Auvelais – Arsimont – Ham – Moustier – Jemeppe pour le seul tronçon Jemeppe - Les Tiennes de cette liaison ;
- Opérationnalisation en scolaire uniquement pour la connexion de Onoz – Mazy – St-Martin - Balâtre à Jemeppe ;
- Création d'une nouvelle liaison **Sombreffe – Tongrinne – Boignée – St-Martin – Onoz – Mazy – Bossières – Gembloux**
  - Liaison des entités de Sombreffe, du nord de Jemeppe et du sud de Gembloux aux pôles de Sombreffe et Gembloux ;
  - Objectif de correspondance : à l'arrêt express E5 de Mazy, depuis Sombreffe vers Namur (et inversement)
  - POI desservis : Gares de Mazy et Gembloux, Espace de l'Homme de Spy, pôle universitaire de Gembloux ;
  - Niveaux de service :

Hiérarchisation	Jours de semaine	Jours de vacances	Samedi	Dimanche
Secondaire	1 passage/2h/sens (1/h aux heures de pointe) de 6h à 20h	1 passage/2h/sens (1/h aux heures de pointe) de 6h à 20h	1 bus/2h, de 9h à 19h	0

- L'AOT adapte les ambitions régionales en y ajoutant cette liaison (voir fiche en annexe) et en modifiant la liaison Jemeppe – Les Tiennes – Onoz – Mazy – St-Martin – Balâtre de secondaire en scolaire.

Liaison **Mornimont – Moustier (gare) - Ham/Heure - Jemeppe (centre)**

- Opérationnalisation via la ligne secondaire Auvelais – Arsimont – Ham – Moustier – Jemeppe avec un niveau de service moindre en heures creuses (1bus/2h au lieu de 1 bus/h) ;
- Ajout d'une connexion de ces localités directement à Auvelais ;
- Pas de desserte de Mornimont (difficulté opérationnelle) ;
- Desserte jusque Les Tiennes à Jemeppe.

- L'AOT adapte les ambitions régionales de cette liaison (voir fiche en annexe) en conséquence.

Liaison **Falisolle - Arsimont – Auvelais**

- Opérationnalisation via la ligne secondaire Auvelais – Arsimont – Ham – Moustier – Jemeppe pour le tronçon Arsimont – Auvelais ;
- Opérationnalisation via la ligne secondaire Moignelée - Spy Jemeppe et par la ligne principale Fleurus – Auvelais pour le tronçon Falisolle - Auvelais ;
- Connexion également de Falisolle et Arsimont à Tamines via la ligne 150a existante et non modifiée ;
- Pas de modification des ambitions cible.

Liaisons scolaires initiales :

- Liaison **Bossière – Gembloux** ;
  - Opérationnalisation via une ligne secondaire et une scolaire
- Liaison **Meux – Grand-Leez – Gembloux** ;
  - Opérationnalisation via une ligne scolaire
- Liaison **Boignée – Ligny - Sombreffe – Tongrinne – Corroy-le-Château – Gembloux** ;
  - Opérationnalisation via plusieurs lignes scolaires et secondaires
- Liaison **Aiseau-Presles – Sambreville** (Tamines-Auvelais).
  - Opérationnalisation via une ligne scolaire

Création de liaisons scolaires complémentaires :

- Liaison **Les Isnes – Bovesse – Rhisnes – Namur** ;
- Liaison **Spy – Jemeppe – Ham – Moustier – Frasnières – Floreffe**.
  - L'AOT adapte les ambitions régionales de cette liaison (voir fiche en annexe) en conséquence.

### 3. Synthèse

Au-delà des avantages du réseau déjà ciblés dans le PRTP initial du 15 décembre 2020 et maintenus dans cette nouvelle mouture, les amendements effectués aux ambitions régionales permettent d'améliorer davantage l'offre sur la zone :

- **Augmentation de l'amplitude horaire** (jusqu'à 22h) sur les liaisons principales reliant le pôle urbain de Namur.
- **Intermodalité favorisée** sur le territoire, avec ajout de nouveaux points de correspondance.
- **Croissance de l'offre** de +240.000 km/an supplémentaires investis sur la zone par rapport au Plan initial (+ 8%), qui intégrait déjà une croissance de +1.100.000 km pour la mise en place des lignes Express sur la zone ; par rapport à la situation existante en 2018, cela représente ainsi une croissance d'offre de +83% sur la zone.
- **Réorientation de la connexion des villages de Onoz-St-Martin-Balâtre** vers Sombreffe (direct), Gembloux (direct) et Namur (via correspondance à Mazy) plutôt que Jemeppe, ce qui apparaît plus conforme au potentiel.
- **Desserte encore améliorée des villages** (notamment des différents villages de Sombreffe et Gembloux), permettant de supprimer les besoins de couverture de localités par des solutions de mobilité locale sur la zone, si ce n'est en rabattement du territoire vers les mobipôles en développement.
- **Desserte urbaine renforcée** sur l'axe Temploux – Namur.
- Confirmation de toutes les offres scolaires existantes et création d'une **nouvelle liaison scolaire** Jemeppe/Sambre vers Floreffe.

#### Proposition d'avis

**L'Organe prend acte de l'analyse de l'Autorité Organisatrice du Transport relative à l'adéquation du scénario préférentiel TEC de redéploiement de la zone de Gembloux avec le Plan Régional de Transport Public établi.**

**Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales mises à jour (cfr fiches en annexes pour les liaisons ou niveaux de service adaptés) suite à l'étude opérationnelle menée par l'OTW et la participation citoyenne *Mobilli* qui a permis d'aboutir à ce scénario opérationnel préférentiel.**

**Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base les amendements au Plan Régional de Transport Public de la zone pluricommunale de Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Sambreville et Sombreffe afin de confirmer la compensation régionale nécessaire à l'OTW pour la mise en œuvre du scénario préférentiel.**